

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 mai 2013 portant nomination des membres du jury de soutenance de mémoire de fin de formation des médecins inspecteurs de santé publique, promotion 2012-2013

NOR : AFSR1330380A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique;
Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif à la formation des médecins inspecteurs de santé publique, et notamment son article 4;
Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif au diplôme de santé publique, et notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de soutenance de mémoire de fin de formation des médecins inspecteurs de santé publique, promotion 2012-2013 :

Mme Gwenaëlle VIDAL-TRECAN, maître de conférences des universités, praticien hospitalier, groupe hospitalier Cochin Paris.

M. François ALLA, professeur des universités, praticien hospitalier, faculté de médecine, université Henri-Poincaré, Nancy-I.

Mme Elisabeth MONNET, maître de conférences, faculté de médecine et de pharmacie de Besançon.

M. Mathias WAELLI, maître de conférences, École des hautes études en santé publique.

M. Vincent MARSALA, inspecteur général des affaires sociales.

M. Pierre GUILLAUMOT, médecin inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Bretagne.

Mme Catherine LOMBARD, médecin inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

M. Pierre LE RAY, délégué territorial du Morbihan, agence régionale de santé de Bretagne.

Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Le directeur des ressources humaines par intérim et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 mai 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*La chef du bureau de la formation professionnelle
tout au long de la vie,*
N. DAN